L'Association des Parents d'Élèves de l'Institution Saint Gabriel-Notre Dame vous informe …

1. Rôle et fonctionnement de l'APEL :

L'Association est composée de parents bénévoles qui travaillent en lien avec l'équipe pédagogique de l'Institution (école, collège, lycée & pôle supérieur).
Son rôle est de participer aux projets de l'établissement, d'informer, de soutenir les familles tout au long de l'année.
Toutes les bonnes volontés sont invitées à participer activement au sein de l'Association, de manière ponctuelle et sur un petit moment (1h ou 2).

Une cotisation est demandée chaque début d'année scolaire
(elle ne vaut pas engagement comme membre actif de l'association)

Elle permet d'ouvrir la trésorerie afin de commencer la mise en action d'opérations au sein de l'institution, qui permettront de récolter des fonds et de pouvoir aider aux financements des actions pédagogiques de l'équipe enseignante quel que soit le niveau de vos enfants de la maternelle en passant par le collège et jusqu'au lycée (achats de matériel ou participation financière pour faire baisser le prix de sorties…)

A titre d'exemple, en 2023 / 2024, l'APEL a aidé entre autres :
- à la participation financière aux sorties scolaires de l'école et du collège
- a acheté une table de ping-pong pour l'élémentaire
- à la participation financière au programme "language connexion" de l'école
- au financement total et à l'organisation de la soirée des 3èmes, de la kermesse…

L 'Apel aide à la hauteur du possible et sous réserve que la trésorerie le permette, grâce notamment :
- aux cotisations des familles à l'APEL de l'établissement (avant le 03/11/25)
- aux dons => montant libre, mobiliers, jeux, matériaux…
- à la participation (consommation) des familles aux différentes opérations mises en place
- à l'achat des goodies…

2. Son financement :

Comme toute association, elle fonctionne sur la base d'une cotisation versée par les familles.

Le montant est déterminé cette année à **25€** par famille à verser avant le **Lundi 03 novembre 2025** (un seul appel à cotisation par famille quel que soit le nombre d'enfants concernés) sachant qu'une ventilation du montant est partagée entre l'APEL :
- nationale,
- départementale
- et la trésorerie de votre établissement pour laquelle il reste 8€ sur les 25€.

(pour information : **les dons libres sont versés en totalité à l'Apel de votre établissement**)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail : **apelsaintgabriel@gmail.com**
et **à rejoindre** le groupe facebook : **APEL Saint Gabriel Châtellerault**

3. Modalité d'adhésion:

L'adhésion à l'Apel est abordée lors de l'inscription à l'Institution.
Le coupon ci-dessous est à remplir et remettre avec le règlement sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de l'Institution (pendant l'été) ou directement à l'accueil.
=> 27 rue du Vieux Palais, 86100 Châtellerault

4. Premiers rendez-vous pour la rentrée 2025-2026 :

- Le café d'accueil, le jour de la rentrée pour les parents de maternelle, d'élémentaire et des 6èmes
- L' Assemblée Générale, le jeudi 2 octobre 2025 (confirmation du jour et de l'heure en septembre)

L'équipe de l'APEL Saint Gabriel-Notre Dame

Bon de cotisation 2025-2026*

***si la cotisation n'a pas déjà été réglée lors de l'inscription ou réinscription**

Monsieur / Madame : _____

Nom de(s) l'enfant(s) :_____ Classe : _____

Adresse postale :_____

Portable : _____

Souhaite cotiser à l'APEL de l'Institution Saint Gabriel-Notre Dame et accepte les conditions relatées par l'APEL, incluant le droit à l'image et la transmission des coordonnées aux membres du bureau.

Chèque de ……€ à l'ordre de "**Apel St gabriel ND**" ou
Virement de ……..€ demander le RIB Apel (apelsaintgabriel86@gmail.com)

Fait à : _____ le ___/_____/2025

Signature